

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze avril, à dix-neuf heures, se sont réunis publiquement, en mairie de Crécy-en-Ponthieu, les membres du Conseil Municipal en exercice, sous la présidence de Monsieur Gérard LHEUREUX, Maire, suite à la convocation du 31 mars 2022.

Sont présents : Gérard LHEUREUX, Franck BOUCHEZ, Christèle RICHARD, Joël LEFEBVRE, Michel MACHY, Christophe CAULIER, Alice PLOMMET, Laura BOUVILLE, Sébastien HAUTBOUT, Patrick FLAMENT et Godleine RASSE

Absents excusés : Mme Christine VANHEE (qui a donné procuration à M. Franck BOUCHEZ)
Mme Myriam VARLET (qui a donné procuration à Mme Alice PLOMMET)
Mme Gaëlle PETIT (qui a donné procuration à M. Joël LEFEBVRE)
M. Michel KLAPSIA (qui a donné procuration à M. Sébastien HAUTBOUT)

Le quorum est atteint ; Monsieur le Maire ouvre la séance.

Madame Christèle RICHARD est nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 23 février 2022 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire tient à apporter des réponses à plusieurs questions posées en séance.

- Les impayés sur factures d'eau représentent une perte pour la commune de 8 % sur la surtaxe eau et 24 % sur la surtaxe assainissement. Des impayés sur les factures d'électricité existent aussi.

- A la question de M. KLAPSIA sur le manque de pression d'eau et les remontées d'odeurs sur le réseau d'assainissement,

. la 1ère question a été analysée par l'expert qui est passé, dont nous n'avons pas reçu le rapport

. concernant les odeurs, VEOLIA a analysé la situation. Le problème se situe en amont, avenue des Fusillés. La remise à neuf du réseau rue du Maréchal Leclerc de Hauteclouque engendre une concentration des gaz au poste de refoulement en centre bourg.

Un devis de 47 369 euros HT nous est parvenu. Nous avons sollicité une aide financière de l'Agence de l'Eau.

Monsieur le Maire rappelle que le traitement des boues lié au COVID reste obligatoire en 2022 alors même que l'Agence de l'Eau a supprimé l'aide exceptionnelle au 31 décembre 2021.

M. HAUTBOUT demande quel est le taux de subvention attendu pour faire face au devis évoqué précédemment. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une aide exceptionnelle ; le taux n'est pas connu à l'avance.

M. CAULIER dénonce ces coûts élevés, et évoque une solution moins onéreuse : l'évacuation des boues par benne. **Monsieur le Maire** s'engage à en reparler avec VEOLIA.

- Autre sujet évoqué : les micro-coupures d'électricité.

Pour l'avenue des Fusillés, ENEDIS poursuit ses investigations par drones pour localiser précisément les désordres.

Plus récemment, le Cyrano nous a fait part de micro-coupures qui, d'après ENEDIS, seraient liées à des travaux d'élagage entre Crécy et Ligescourt, et également un arbre tombé sur la ligne à Dompierre-sur-Authie.

M. FLAMENT confirme que les micro-coupures persistent rue du Général de Gaulle, la nuit vers 3 heures / 4 heures du matin.

Monsieur le Maire propose d'adopter le compte-rendu de la séance du 23 février 2022, lequel est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

L'ordre du jour de la séance est abordé. Il est proposé d'ajouter une délibération à l'ordre du jour de la séance : l'achat de vaisselle pour équiper la salle des fêtes « Le Casino ».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

1) INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Monsieur Jean-Claude MESSÉANT par courrier du 14 mars 2022 réceptionné en mairie le 15 mars 2022, lequel est lu au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire comprend la difficulté pour les personnes actives de se libérer pour participer aux réunions.

Il remercie Monsieur MESSÉANT pour ses huit années de mandat. Il a toujours répondu présent, a été à l'initiative de déplacements au stade de Lens, a participé aux festivités du 14 juillet.

Il présente ensuite Monsieur Patrick FLAMENT, candidat suivant sur la liste majoritaire, qui a accepté les fonctions de conseiller municipal, et l'en remercie.

Par ailleurs, suite à cette démission, il y a lieu de remplacer Monsieur MESSÉANT au sein du SIVOM (délégué titulaire) et du SIEPA de Machy (délégué suppléant).

Monsieur Michel MACHY se déclare candidat pour siéger comme délégué titulaire au sein du SIVOM . Il est élu à l'unanimité.

Monsieur Patrick FLAMENT se déclare candidat pour siéger comme délégué suppléant au sein du SIAEP de Machy. Il est également élu à l'unanimité.

Monsieur MESSÉANT faisait également partie de la commission de contrôle des listes électorales ; Gaëlle PETIT, suppléante devient titulaire au sein de la commission.

2) COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 :

Commune :

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le compte de gestion de l'année 2021 soumis au vote de l'assemblée présente

**un excédent de fonctionnement de 399 861,14 euros
et un déficit d'investissement de 103 423,38 euros.**

M. BOUCHEZ, 1^{er} adjoint présente le compte administratif 2021, en totale concordance avec le compte de gestion.

Le compte administratif de l'exercice 2021 présente

un excédent de fonctionnement de 399 861,14 euros

Dépenses : 873 350,74 euros

Recettes : 1 222 650,61 euros

+ l'excédent reporté 2020 de 50 561,27 euros

et un déficit d'investissement de 103 423,38 euros

Dépenses : 600 589,06 euros

Recettes : 558 795,32 euros

+ le déficit reporté 2020 de 61 629,64 euros

En section d'investissement, le montant des restes à réaliser s'élève à 152 220 euros en dépenses et à 157 449 euros en recettes. Ceux-ci correspondent aux dépenses et recettes engagées fin 2021 et non mandatées ou encaissées sur l'exercice N – 1.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une visite des bâtiments communaux, lorsque les travaux à la salle des fêtes seront terminés.

M. CAULIER rappelle qu'une commande de panneaux routiers est à prévoir pour Marcheville.

Monsieur le Maire confirme qu'il en a pris note. Il faut rédiger les arrêtés en concordance avec les panneaux.

M. CAULIER répond « J'ai demandé ces panneaux depuis longtemps. La sécurité routière, c'est important. »

Monsieur le Maire : « C'est vrai. Les panneaux à Marcheville n'ont pas encore été posés. Mais ça va venir. »

M. HAUTBOUT : « Je rebondis sur l'absence de panneaux au carrefour de la salle des fêtes. L'incompréhension persiste chez certains conducteurs. »

M. BOUCHEZ termine la présentation du compte administratif avec l'annexe Etat de la dette. Deux emprunts se terminent cette année.

Monsieur le Maire remercie l'adjoint aux finances et le personnel administratif pour le travail tout au long de l'année.

Beaucoup de réalisations ont vu le jour ; beaucoup restent à faire.

Le compte de gestion de l'exercice 2021 est adopté à l'unanimité (15 voix pour).

Monsieur le Maire quitte la salle et cède la présidence à M. MACHY, doyen d'âge pour que soit procédé au vote du compte administratif 2021.

Celui-ci est également adopté à l'unanimité (14 voix pour).

Eau/Assainissement :

Le compte de gestion de l'année 2021 soumis au vote de l'assemblée présente

un excédent d'exploitation de 60 457,82 euros
et un excédent d'investissement de 13 755,39 euros.

Le compte administratif de l'année 2021 présente

un excédent d'exploitation de 60 457,82 euros

Dépenses : 106 582,07 euros

Recettes : 103 652,08 euros

+ l'excédent reporté 2020 de 63 387,81 euros

et un excédent d'investissement de 13 755,39 euros

Dépenses : 485 407,27 euros

Recettes : 179 876,95 euros

+ l'excédent reporté 2020 de 319 285,71 euros

En section d'investissement, le montant des restes à réaliser s'élève à 57 000 euros en dépenses et à 23 048 euros en recettes.

M. HAUTBOUT constate que les opérations 54 (Travaux sécurisation réservoir eau potable) et 55 (Travaux amélioration autosurveillance station épuration) ont été abandonnées.

M. BOUCHEZ répond que le contexte oblige à prioriser les investissements. Néanmoins, une partie des travaux ont été faits en régie.

M. LEFEBVRE déclare « La station est vieillissante. Des dépenses supplémentaires seront à prévoir. »

M. HAUTBOUT : « Avec un impact pour l'usager sur le coût du service. »

M. BOUCHEZ : « Elle est entretenue, et a un bon niveau de performance. »

M. HAUTBOUT demande si les subventions escomptées pour les travaux en centre bourg ont bien été perçues.

Réponse affirmative de **M. BOUCHEZ**. « Nous avons cumulé aide de l'Agence de l'Eau et DETR, conditions que l'on ne retrouve plus aujourd'hui. Les taux ont été calculés sur le montant réel de la dépense, et celle-ci a été inférieure au montant estimé, d'où le reversement du trop perçu. »

Monsieur le Maire envisage la signature d'un emprunt pour réaliser les travaux de mise aux normes dans les meilleurs délais.

« Il serait également prudent de créer un 3ème gisement ; en forêt, l'eau est pure » conclut-il.

Le compte de gestion de l'exercice 2021 est soumis au vote de l'assemblée. Il est adopté à l'unanimité (15 voix pour).

Monsieur le Maire quitte la salle et cède la présidence à M. MACHY, doyen d'âge pour que soit procédé au vote du compte administratif 2021.

Celui-ci est également adopté à l'unanimité (14 voix pour).

3) AFFECTATIONS DE RÉSULTATS :

Commune :

Pour rappel, Excédent de fonctionnement 2021 :	+ 399 861,14 €
Déficit d'investissement 2021 :	- 103 423,38 €
Excédent de financement des restes à réaliser :	+ 5 229,00 €
Proposition d'Affectation en réserves d'investissement (article 1068) :	+ 98 194,38 €
et Report du solde en excédent de fonctionnement reporté (article 002) :	+ 301 666,76 €

La délibération d'affectation de résultat ainsi présentée est adoptée à l'unanimité.

Eau/Assainissement :

Pour rappel, Excédent d'exploitation 2021 :	+ 60 457,82 €
Excédent d'investissement 2021 :	+ 13 755,39 €
Besoin de financement des restes à réaliser :	- 33 952,00 €
Proposition d'Affectation en réserves d'investissement (article 1068) :	+ 20 196,61 €
et Report du solde en excédent de fonctionnement reporté (article 002) :	+ 40 261,21 €

La délibération d'affectation de résultat pour le service Eau Assainissement est également adoptée à l'unanimité.

4) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Monsieur le Maire rappelle que le comité consultatif « Attribution de subventions » s'est réuni le 1^{er} avril pour étudier les demandes pour l'année 2022.

Ces deux dernières années, le montant des subventions accordées avait été minoré du fait de l'impossibilité d'organiser des manifestations en raison du contexte sanitaire.

Les montants suivants sont proposés.

	Subvention proposée en 2022	Pour rappel, subvention 2021	2020	2019
Espace Ponthieu Marquenterre	5 500 €	4 500 €	4 500 €	6 730 €
EMHISARC	1 000 €	650 €	650 €	1 000 €
Club Sportif Crécéen	2 000 €	1 300 €	1 300 €	2 000 €
Amicale des Sapeurs-Pompier	250 €	250 €	250 €	250 €
Ecole des jeunes sapeurs pompiers	900 €	600 €	0	900 €
Association Familiale Rurale	200 €	200 €	200 €	200 €
La Colombe Crécéenne	200 €	200 €	200 €	200 €
Amicale des anciens élèves	800 €	550 €	550 €	800 €
Club des aînés	500 €	500 €	500 €	780 €
Collège Jules Roy (section EPS)	400 €	200 €	200 €	300 €
Comité des Fêtes et d'Animations Culturelles	6 000 €	4 000 €	4 000 €	5 000 €
Comité des Fêtes de Marcheville	500 €	350 €	350 €	500 €
CATM	200 €	200 €	200 €	170 €
Mutilés du Travail	70 €	70 €	70 €	70 €
Tennis Club Crécéen	800 €	300 €	850 €	850 €
Pétanque Crécéenne	200 €	200 €	200 €	150 €
Coopérative Scolaire	1 700 €	900 €	900 €	1 700 €
APE école de la Maye	500 €	300 €	300 €	500 €
Estrella Crecy Horse	400 €	200 €	200 €	300 €
USEP	400 €			500 €
Association des communes de la forêt	150 €	150 €	0	0
Association de Valloires	Demande à venir	1 400 €	1 347,50 €	0
Association « Mille et une feuilles »	1 000 €	Association nouvelle		
ADAPEI 80 (Opération Brioches)	700 €	700 €		
Agility Club du Ponthieu	300 €			300 €
Total	24 670 €			

M. CAULIER évoque le fait que l'Espace Ponthieu Marquenterre n'offre pas de tickets à tarif préférentiel en contrepartie de la subvention qui lui est allouée par la mairie, comme elle le fait pour d'autres communes.

Mme RICHARD répond qu'elle a rencontré la Présidente, en présence de Monsieur le Maire qui va évoquer la demande en Conseil d'Administration.

Monsieur le Maire rappelle que la demande avait été faite par M. KLAPSIA en 2014. La réponse de l'association : le tarif préférentiel tend à inciter les habitants des villages alentour qui doivent utiliser leur véhicule à venir à Crécy plutôt qu'à Abbeville, par exemple.

De plus, les associations crécéennes (Club Sportif Crécéen, Association des parents d'élèves) bénéficient d'un tarif avantageux lors des séances de fin d'année, ou tout au long de l'année (Association Familiale et Rurale).

Mme PLOMMET ajoute qu'en plus de la subvention annuelle, l'Espace Ponthieu Marquenterre bénéficie d'avantages en nature : entretien du cinéma, chauffage, électricité.

M. CAULIER estime qu'il ne doit pas y avoir d'inégalités entre communes.

Mme RASSE rejoint ce point de vue et rapporte l'avis émis en comité consultatif le 1^{er} avril ; en l'absence de tickets, le montant de la subvention est porté à 5 500 € (- 1 230 €).

M. FLAMENT demande que le nombre moyen de visiteurs par an ; le chiffre de 20 000 entrées lui est communiqué.

Mme PLOMMET et **Mme RASSE** rappellent ce qui a été exposé en comité consultatif : certains associations telles que l'EPM, le Club Sportif Crécéen bénéficient d'avantages en nature : entretien des locaux du cinéma et des vestiaires du stade, abonnement Internet au stade, salaire du guide du musée, etc...

Monsieur le Maire répond qu'il évoque régulièrement le sujet en Assemblée Générale.

Il faut aussi que les associations prennent leurs responsabilités.

Il évoque la tenue d'un match de football un jour de tempête, d'un tournoi de pétanque un jour d'orage, ou encore une porte de vestiaires cassée après un match, et celle du cinéma à cause d'une bourrasque. Les associations rechignent à déclarer à leur assureur.

Les échanges se poursuivent concernant la subvention à verser à l'Espace Ponthieu Marquenterre.

Une convention d'objectifs sera proposée à la signature de l'association. **M. BOUCHEZ** déclare que l'on se doit d'aider les associations mais il faut un cadre.

M. CAULIER réitère sa demande de tickets et/ou des séances gratuites.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un cinéma associatif, géré par deux salariés et des bénévoles, et que l'association a eu des moments difficiles. Elle se démène, et la commune se doit de l'accompagner.

M. HAUTBOUT pose la question « Pourquoi une augmentation de 1 000 euros pour le Comité des Fêtes de Crécy ? »

Son Président, en la personne de **M. FLAMENT**, répond que de nouvelles activités sont prévues, du fait du label « Commune touristique » attribué à la commune.

Sont programmés en 2022 :

9 marchés du terroir en semi-nocturne de juin à août

la chasse aux œufs, qui a eu lieu cet après-midi

la fête médiévale de la Saint-Louis ; le prix moyen d'un spectacle s'élève à 2 800 euros

Un concert à l'église était prévu, mais la prestation trop chère du pianiste (3 000 euros) nous a fait renoncer.

M. CAULIER déplore toujours le fait que certaines classes de l'école primaire de la Maye ne visitent pas le centre historique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder aux associations les subventions proposées ci-dessus, pour un montant global de 24 670 euros.

Dissolution d'association :

Monsieur le Maire rappelle, par ailleurs, que l'association « Le Réveil Crécéen » a souhaité, lors de sa dissolution, faire don de l'actif à la commune, à charge pour elle de reverser les fonds à d'autres associations locales.

Le souhait exprimé par la présidente lors de son entretien avec Monsieur le Maire était de subventionner

l'Association des parents d'élèves à hauteur de 800 €

l'association EMHISARC pour 579,60 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Subvention exceptionnelle :

Lecture est donnée du courrier du Club Sportif Crécéen qui expose son projet de tournoi de football en Allemagne pour les U13/U14 du 23 au 27 juin 2022.

Au vu du budget prévisionnel, une subvention exceptionnelle de 300 euros est sollicitée auprès de la commune.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser au Club Sportif Crécéen une subvention de 300 euros pour aider au financement de la sortie.

M. BOUCHEZ aurait aimé que le même projet puisse se réaliser avec Llantrisant (Pays de Galles) avec qui nous avons signé une charte de l'amitié.

5) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION LOCALE :

Monsieur le Maire communique à l'assemblée les bases d'imposition prévisionnelles pour 2022.

	Bases prévisionnelles 2022	Evolution/2021	Taux d'imposition (=taux communal + taux départemental)	Produit fiscal attendu
Foncier bâti	1 052 000 €	+ 3,5 %	60,36 % (= taux communal 34,82 % + taux départemental 25,54%)	634 987 €
Foncier non bâti	221 700 €	+ 4,02 %	45,07 %	99 920 €
			Total	734 907 €

Il est rappelé que la suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert au profit des communes de la taxe foncière sur les propriétés bâties, part départementale.

Ainsi, le taux du foncier bâti se décompose ainsi :
Taux communal : 34,82 % + Taux départemental : 25,54 %

- Foncier non bâti : 45,07 %

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire pour 2022 les taux d'imposition locale de l'an dernier.

6) FIXATION DE LA DURÉE D'AMORTISSEMENT D'UN BIEN :

Le comptable public nous a signalé que la friteuse, qui a été rétrocédée au Comité des Fêtes en 2020, aurait dû être amortie. Une durée d'un an est préconisée pour solder l'opération comptable sur l'exercice 2022.

Montant de l'immobilisation : 2 688 euros

Une délibération doit être prise dans ce sens.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de fixer à une année la durée d'amortissement de la friteuse.

Les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2022.

7) ADOPTION BUDGETS PRIMITIFS 2022 :

Commune :

Le projet de budget primitif soumis au vote de l'assemblée, et présenté par M. BOUCHEZ, s'équilibre à 1 532 674,74 euros en section de fonctionnement et à 1 150 583,75 euros en section d'investissement.

Concernant le crédit de 100 000 euros prévu à l'opération Voirie de la section d'investissement, **Mme RASSE** demande quelles sont les rues concernées.

M. BOUCHEZ répond que le choix n'est pas encore fait. Les estimations demandées sont en cours d'ajustement, au vu du contexte économique et de la hausse des matières premières qui en découle.

Bon nombre de voies nécessitent une remise en état : rue du Haut à Caumartin (après l'effacement des réseaux), rue Michel Dufrénoy, rue des écoles, rue Verte, rue du Mont Renault, rue de l'église, rue des Fontaines, rue du Rivage, rue de la Croix Bonnet à Marcheville.

Mme RASSE signale que la deuxième couche, rue de Paris n'a pas été faite ; des trous réapparaissent.

M. LEFEBVRE répond que les travaux réalisés, c'est de la rénovation, pas du neuf.

Présentation faite du projet de budget primitif, **Mme RASSE** déclare « Rien n'est prévu à Marcheville en 2022. »

M. HAUTBOUT constate, comme elle, qu'aucun crédit n'est prévu pour l'opération « Aire de jeux à Marcheville ».

Monsieur le Maire répond que la subvention escomptée pour ce programme au titre de la DETR n'a pas été accordée. De fait, la dépense n'a pas été inscrite. Néanmoins le programme est ouvert, ce qui peut permettre de prendre une décision modificative en cours d'année.

Mme RASSE rappelle que cet équipement devait être financé grâce au legs BERQUIN, sur plusieurs années.

Monsieur le Maire rétorque « Savez-vous combien représente le legs BERQUIN. C'est dérisoire par rapport au coût d'installation d'une aire de jeux ! »

Mme RASSE : « Je le sais. Mais je constate qu'en 2022, rien n'est prévu pour Marcheville. Les marcheillois paient des impôts. Les projets sont toujours repoussés. L'aire de jeux, on en parle depuis des années. Il y a deux ans, on a dit que le dossier était dans les tiroirs, qu'il suffisait de les ouvrir. C'est long. »

M. BOUCHEZ se désole de ne pouvoir inscrire le programme au budget. « On recherche toujours des subventions avant de réaliser une opération » déclare t-il.

Mme RASSE : « Et l'église de Marcheville, où en sont les travaux ? » « On va travailler sur le pluvial » répond Monsieur le Maire.

M. CAULIER : « La cuisine de la salle des fêtes n'est pas budgétisée non plus. Marcheville passe toujours après. C'est ce que je pense, et c'est ce que pensent les habitants de Marcheville. Vous dites qu'il n'y a pas d'argent. Vous faites des choix ; assumez-les. Si vous ne voulez pas de frontière, faites des choses à Marcheville ! »

Monsieur le Maire : « On a réalisé des travaux à l'ESAT, à la mairie, au cimetière, des travaux de voirie. »

Mme RICHARD : « Pour l'aire de jeux, on doit passer par une entreprise pour répondre aux normes de sécurité. Et c'est plus cher. »

Monsieur le Maire : « Il y a tellement à faire... »

M. HAUTBOUT : « Vous avez accepté l'héritage d'avant 2014. Personne ne vous a forcés. »

Mme RASSE : « Pour ma part, j'aurais souhaité voir des choses prévues pour Marcheville en 2022, et je constate que rien n'est prévu. C'est tout. Je ne parle pas du passé. Ne déformez pas mes propos ! Il y a des attentes. Je garde l'espoir que des crédits se débloquent en cours d'année. »

M. BOUCHEZ : « On a délibéré pour demander des subventions. On ne peut pas nous reprocher de n'avoir rien fait. »

Le budget primitif 2022 de la commune est proposé à l'adoption du Conseil Municipal. Il est adopté à la majorité (- 3 voix contre de la liste d'opposition).

Eau/Assainissement :

Le projet de budget primitif soumis au vote de l'assemblée pour le service Eau Assainissement s'équilibre à 165 761,21 euros en section d'exploitation et à 258 472,00 euros en section d'investissement.

M. HAUTBOUT constate à nouveau que les opérations 54 (Travaux sécurisation réservoir eau potable) et 55 (Travaux amélioration autosurveillance station épuration) ne sont pas reportées.

Le budget primitif 2022 du service Eau Assainissement est adopté à la majorité par le Conseil Municipal (- 3 abstentions de la liste d'opposition).

8) PROJET VIDÉOPROTECTION:

Les trois offres chiffrées ont été présentées au Conseil Municipal le 24 février dernier.

Un tableau récapitulatif des solutions techniques a été réalisé par Monsieur CAULIER.

Rappel des offres proposées :

FDE 80 (avec délégation maîtrise d'ouvrage) : 53 520,00 € HT
soit 64 224,00 € TTC

Société ABSOLU : 34 020,80 € HT
40 824,96 € TTC

Société CITY PROTECT : 99 767,00 € HT
119 720,40 € TTC

Le projet peut être subventionné
à hauteur de 40 % par le Conseil Départemental,
et 20 % par le Conseil Régional
La FDE 80 participe également à hauteur de 20 %.

M. CAULIER met en avant la qualité du matériel de la société CITY PROTECT qui a équipé plusieurs villes.

La visite de la commune d'Estréboeuf, qui a signé avec la FDE 80, a été concluante.

Les communes de Rue et Le Crotoy ont également choisi la FDE 80.

Monsieur le Maire précise que la délibération prise ce jour permettra de constituer les dossiers de demandes de subventions. Les crédits seront inscrits soit par décision modificative en 2022, soit au budget primitif 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- retient l'offre de la FDE 80
- autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions auprès des co-financeurs précités

9) TIRAGE AU SORT JURÉS D'ASSISES :

Trois noms sont tirés au sort publiquement sur la liste électorale pour constituer la liste préparatoire des jurés d'assises appelés à siéger en 2023.

Sont tirés au sort sur la liste électorale les noms suivants :

BOULENGER Camille

DELLIAUX, épouse HEMBERT Yvette

CORRIER, épouse MACHY Jacqueline

10) ACHAT DE VAISSELLE :

Les travaux d'aménagement à la salle des fêtes avancent bien.

Dès lors que l'espace repas sera opérationnel, il faudra envisager d'acheter de la vaisselle.

De la vaisselle d'occasion est proposée par Madame Laura BOUVILLE au prix de 450 euros, comprenant :

- 120 assiettes plates
- 120 assiettes à dessert
- 145 fourchettes
- 143 couteaux
- 135 cuillers à café
- 77 verres à eau
- 74 verres ballon 25 cl
- 72 verres ballon 12 cl
- 12 verres ballon 15 cl

Mme BOUVILLE s'abstient de prendre part au vote. Le Conseil Municipal accepte à la majorité (14 voix pour) la proposition.

11) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- **M. HAUTBOUT** demande si la sirène d'alerte à la population fonctionne toujours.
- **M. LEFEBVRE** fait part de l'annulation du déplacement prévu au stade de Lens, faute de place.
- **M. MACHY** fait part de la déception du Docteur LARTISIEN à la lecture de la réponse de la mairie à son dernier courrier.

Monsieur le Maire répond que celui-ci n'était pas explicite. « Nous avons bien compris les difficultés pour attirer de jeunes médecins à la campagne. Mais qu'attend t-on de la mairie ? Un logement ? Une aide financière ? » Monsieur le Maire est disposé à en discuter autour d'une table.

M. LEFEBVRE quitte la séance à 23 heures 35.

- **M. HAUTBOUT** demande si les communes seront dotées de comprimés d'iodure de potassium en cas d'alerte nucléaire. Monsieur le Maire répond avoir fait remonter la demande par la CCPM, sans retour pour le moment.

- **M. BOUCHEZ** rappelle les animations qui ont lieu dans le cadre du Festival de l'Oiseau : exposition temporaire de photos, films animaliers au Cyrano, sorties guidées en forêt. Un spectacle de danse aérienne dans les arbres, proposé par le PNR Picardie Maritime a également lieu à la Clairière du Muguet ce mercredi 13 avril.

En l'absence d'autres questions, la séance levée à 23 heures 45.